

Épinglette Journée internationale des Femmes

Procurez-vous l'épinglette du 8 mars, signe de solidarité entre femmes.

Portez-la fièrement afin de souligner votre appui.

C'est un geste concret de votre implication à l'amélioration de la condition des femmes.

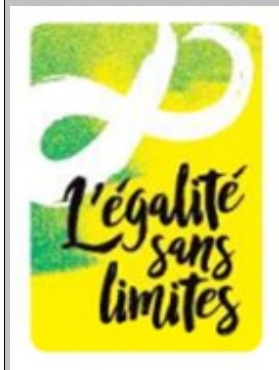
Elle est vendue au coût de 4 \$. Un dollar par épinglette sera remis à une maison d'hébergement pour femmes.

Cette année, lors de l'achat d'un billet pour le souper-conférence et spectacle d'humour, l'épinglette vous est remise gratuitement.

Pour les détails du souper-conférence, rendez-vous sur notre site Internet.

Pour ceux et celles qui voudraient se procurer l'épinglette seulement, réservez auprès de votre personne déléguée ou remplissez le formulaire au syndicat champlain.com en cliquant sur « *Inscriptions* ».

Le Comité des femmes



La tempête du 24 janvier

Impossible de passer outre l'« affaire » de la tempête du 24 janvier dernier et tout le tumulte qu'a engendré la décision de la Commission scolaire Marie-Victorin de ne pas fermer ses établissements cette journée-là, contrairement aux commissions scolaires avoisinantes.

Le 26 janvier, nous avons envoyé un communiqué pour affichage dans les écoles. Ce communiqué explique comment la Commission scolaire traitera les absences et les retards occasionnés par la météo. Je vous redonne ici les grandes lignes.

Il est important de préciser qu'aucune coupure de traitement ne sera appliquée pour les retards.

En ce qui concerne les absences :

- pour les enseignants dont l'absence avait été préalablement annoncée, l'absence sera traitée avec le motif indiqué;
- pour les enseignants qui sont demeurés à la maison pour s'occuper de leurs enfants (responsabilité parentale), la procédure habituelle s'applique;
- pour les enseignants qui sont demeurés à la maison, une journée sera déduite dans votre banque de congés de maladie, si banque il y a !

Pourquoi il est important de préciser « responsabilité parentale »

Selon l'entente nationale (5-14.07), une enseignante ou un enseignant peut s'absenter du travail pendant 10 journées par année pour remplir des obligations reliées à sa famille.

Les jours utilisés pour ces absences sont déduits dans la banque annuelle de congés de maladie (jusqu'à concurrence de 6 jours), ensuite dans la banque de congés spéciaux (3 jours) et pour compléter les 10 jours, en sans traitement.

C'est pour cette raison qu'il est important de le préciser lorsque vous vous absentez pour des raisons familiales même si ces journées se prendront dans votre banque annuelle de congés de maladie.

Pourquoi ce n'est pas une force majeure

Il faut savoir qu'une force majeure est un événement qui oblige l'enseignante ou l'enseignant à s'absenter de son travail (entente nationale 5-14.02G).

L'entente locale prévoit même que c'est à l'enseignante ou l'enseignant que revient le devoir de fournir la preuve de l'obligation de s'absenter (5-14.02 G).

Selon la jurisprudence, pour être considéré comme une force majeure, un événement doit répondre aux trois critères suivants : il doit être imprévisible, insurmontable et irrésistible.

Pourquoi on ne peut pas exercer de droit de refus dans cette situation

Nous avons aussi été questionnés quant à l'utilisation du droit de refus. En éducation, il est rare qu'on puisse l'invoquer en raison du devoir envers notre clientèle. De plus, un droit de refus doit s'exercer sur les lieux du travail et non pas de la maison, de manière préventive.

Nous avons reçu beaucoup de courriels, d'appels et de témoignages de frustration et de mécontentement à ce sujet. Soyez assurés que les représentations nécessaires ont été faites.

En effet, nous avons fait part de vos nombreux commentaires aux ressources humaines de la Commission scolaire lors de notre comité de relations de travail du 31 janvier dernier.

Caroline Manseau

Campagne REER - Tournée FTQ

Établissements visités au cours des prochaines semaines dans la tournée pour le Fonds de solidarité FTQ.

13 février
École Carillon
CFP Charlotte-Tassé

14 février
École Saint-Laurent
15 février
École de Normandie
CEA Antoine-Brossard
École du Curé-Lequin/École Saint-Jude

Suite au verso



INFO Marc-Victorin

Invitation spéciale
du Comité des jeunes

Le Comité des jeunes du Syndicat de Champlain, en collaboration avec les Caisses Desjardins, vous invite à une séance d'information sur les thèmes suivants :

REER - CELI - REEE
Bureau de crédit

Mardi 21 février, à 16 h 30

Syndicat de Champlain
Salle Lionel-Bergeron
7500, ch. Chambly
Saint-Hubert

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Vous devez signifier votre intention de participer à la rencontre **au plus tard le 17 février** en utilisant le formulaire électronique que vous trouverez sur le site Internet du syndicat :

www.syndicatchamplain.com/mon-syndicat/inscription.

Votre inscription nous permettra de prévoir la documentation en quantité suffisante.

Une confirmation de votre inscription vous parviendra quelques jours avant la formation.

Les places étant limitées, nous prioriserons les membres répondant aux critères d'admissibilité au Comité des jeunes (35 ans et moins). Cependant, pour que la soirée d'information ait lieu, nous avons besoin d'un minimum de 10 participants.

Inscrivez-vous sans tarder !

Patricia Bolduc, responsable
Comité des jeunes

Rencontre sur les droits parentaux
(maternité, paternité, adoption)

Avis aux parents et futurs parents, la prochaine rencontre d'information sur les droits parentaux se tiendra:

Mardi 14 mars
de 16 h 30 à 19 h

au siège social du Syndicat

Les thèmes : droits selon la convention collective et Régime québécois d'assurance parentale.

Le nombre de places étant limité, vous devez signifier votre intérêt à participer à cette rencontre en complétant le formulaire désigné au syndicatchamplain.com sous l'onglet « *Inscriptions* ».

Les souffrances invisibles des enseignants

À première vue, il paraît étonnant que, dans un livre consacré aux « *souffrances invisibles* » des salariés à faible revenu (travailleurs d'usine, vendeuses, caissières, serveuses, etc.), on trouve un chapitre consacré... aux enseignantes !

L'auteure, Karen Messing, s'en explique : « *Dans les chapitres précédents, j'ai parlé de nos expériences avec des travailleurs dont le prestige est minime en raison de leur manque d'éducation et de ce qu'on considère comme un faible niveau de compétence. On aurait pu s'attendre à ce que les enseignants soient traités avec plus de respect, eux qui sont instruits et à qui on confie nos enfants. Pourtant, curieusement, ils font souvent l'objet d'un féroce mépris* ».

Ce mépris, Karen en donne plusieurs exemples. Bien entendu, il y a le mépris affiché dans les médias et elle cite, à cet égard, une étude qui relevait des textes d'opinion virulents à l'égard des enseignants, particulièrement à propos des journées pédagogiques et de la formation des profs.

Mais son article porte surtout sur la volonté de mesurer le travail des profs. Le chapitre s'intitule d'ailleurs : « *Des enseignantes et des chiffres* ».

Elle rappelle une étude, qu'elle a codirigée en 1996 et réalisée en collaboration avec la CSQ, qui s'intitulait « *La minute de 120 secondes : analyse du travail des enseignantes de l'école pri-*

maire ». La conclusion était : « *Le minutage des leçons au primaire est ridiculement inadéquat et inefficace pour ce qui est de déterminer la répartition du temps d'enseignement* ».

Mme Messing est particulièrement outrée par l'ajout, dans la convention collective de 2005-2010, d'une nouvelle exigence voulant que les enseignants effectuent chaque semaine cinq heures de travail « *personnel* » supervisé à l'école.

En se référant au Mémoire de maîtrise de sa collègue Jessica Riel, elle tire la conclusion suivante : « *En bonne partie, ces 5 heures de travail à l'école ne se retranchaient pas des 16 heures faites à la maison, mais s'y ajoutaient au contraire. En conséquence, la semaine de travail non rémunéré des enseignants se trouvait allongée du fait que le gouvernement voulait mesurer et contrôler le travail qu'ils effectuaient à titre bénévole* ».

Pourquoi ce « *mesurage* » et ce « *minutage* » est-il, non seulement inutile, mais aussi contre-productif ? La réponse de Karen Messing est limpide : « *Lorsque nous avons mené une étude sur les enseignants, nous avons trouvé qu'elles étaient motivées par l'amour* » de leur métier et des enfants.

Pierre Dubuc

Karen Messing, *Les souffrances invisibles. Pour une science du travail à l'écoute des gens*. Écosociété.

Campagne REER - Tournée FTQ (suite)

16 février

École Paul-Chagnon
École Joseph-De Séigny
École Christ-Roi

17 février

École Sainte-Claire (Longueuil)
École Armand-Racicot
École Paul-De Maricourt
École Maurice-L.-Duplessis
École de la Rose-des-Vents

20 février

École Pierre-D'Iberville
École D'Iberville
Centre Camille-Laurin

21 février

École Charles-Le Moyne
École régionale
du Vent-Nouveau

22 février

École du Jardin-Bienville
École des Petits-Explorateurs
(Nouvelle école alternative du Vieux-Longueuil)
École Saint-Jean-Baptiste
Nouvelle école primaire du secteur C (Brossard)

23 février

École internationale du Vieux-Longueuil
École Jacques-Ouellette

24 février

École Pierre-Laporte

7 mars

École secondaire spécialisée des Remparts

Les articles non signés sont de Maude Messier



Courriel: mmessier@syndicatchamplain.com